



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 juin 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 juin 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question 8), Mme Karima ROCHDI, M. Rémi STHAL (jusqu'à la question 36 incluse), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 5), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 6), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Clément DELBENDE à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, Mme Rosa REBRAB à M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 7 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT, M. Rémi STHAL à Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 37), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Ludovic CROIZIER (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

Préfecture du Doubs

OBJET : 61 - Subventions à des associations sportives

Reçu le - 6 JUL. 2018



Contrôle de légalité

Subvention à des associations sportives

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

| | Date | Avis |
|-----------------|------------|-------------------|
| Commission n° 4 | 07/06/2018 | Favorable unanime |

1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

La Ville de Besançon accompagne les clubs sportifs dans l'organisation de différentes manifestations sportives sur le territoire de la commune, mais aussi pour la participation exceptionnelle à des compétitions.

- **Hand Ensemble Besançon** 1 000 €
Organisation de la phase finale du challenge nationale du Handi Amo Tour
7 et 8 juillet 2018
- **Association Bob Team 25** 1 000 €
Accompagnement de Bob Bardot pour sa participation au championnat
de France de la montagne Moto.

En cas d'accord, la dépense totale, soit **2 000 €**, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004822 CS 20300.

2 - Programme «Animations sportives»

2.1 Aides à l'emploi d'éducateurs sportifs

Certaines structures sportives implantées sur le territoire de la commune disposent d'emplois d'éducateurs sportifs. La Ville de Besançon contribue financièrement à ces emplois, en contrepartie d'une implication des cadres sportifs dans différentes actions d'animation portées par la Ville (interventions dans le temps scolaire en partenariat avec l'Inspection Académique, participation à Vital'Été et projets spécifiques).

Il est proposé le versement du solde de la subvention relative à la saison 2017/2018 en complément du premier versement réalisé à l'automne 2017 (délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2017).

Les actions réalisées par le BAPA ont été plus importantes que prévues initialement. Il convient de réévaluer le montant de subvention annuelle attribué au club de 4 800 € à 6 540 €. Le solde à verser est donc de 4 140 €.

| | Acompte 2017 | Solde 2018 |
|--|--------------|------------|
| - Besançon Doubs Hockey Club | 1 000 € | 1 000 € |
| - Besançon Association Patinage Artistique | 2 400 € | 4 140 € |
| - Comité départemental de Tennis de Table | 2 000 € | 2 000 € |
| - Ligue de Franche-Comté d'escrime | 1 900 € | 1 900 € |
| - Cercle Pugilistique Bisontin | 1 900 € | 1 900 € |
| - Doubs Sud Athlétisme | 2 400 € | 2 400 € |
| - Association Sportive Orchamps Besançon | 1 000 € | 1 000 € |
| - PSB Judo | 1 800 € | 1 800 € |
| - Besançon BMX | 1 000 € | 1 000 € |
| - Olympique de Besançon | 1 200 € | 1 200 € |

En cas d'accord, la dépense totale, soit **18 340 €**, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300.

2.2 - Accompagnement des associations dans le cadre du dispositif «Sport après l'école»

Le dispositif *Sport après l'école* s'inscrit désormais réellement comme un outil permettant aux plus jeunes de s'initier à la pratique sportive et de faire le choix de la discipline qu'ils pratiqueront ensuite à plus long terme.

Comme indiqué dans la délibération du 12 octobre 2017, il convient de verser le solde de l'aide financière permettant le bon fonctionnement de ces créneaux sportifs disposant d'une politique tarifaire minorée pour faciliter l'accès de tous.

3 créneaux se sont interrompus avant les vacances de Noël ; les associations concernées ne percevront donc pas le solde prévu initialement.

| | Acompte 2017 | Solde 2018 |
|----------------------------------|--------------|------------|
| - AS Orchamps Besançon Football | 500 € | 500 € |
| - Palente Besançon Handball | 250 € | - |
| - ASPTT | 750 € | 750 € |
| - BAPA | 250 € | 250 € |
| - BUC escrime | 250 € | 250 € |
| - COPC Natation | 250 € | 250 € |
| - COPC Equitation | 250 € | 250 € |
| - CPB Lutte | 500 € | 500 € |
| - DOJO FC | 250 € | 250 € |
| - Entre temps escalade | 750 € | 750 € |
| - Etrier Bisontin | 500 € | 500 € |
| - Olympique de Besançon | 250 € | - |
| - Dynamique Bisontine | 250 € | 250 € |
| - PSB Judo | 250 € | 250 € |
| - Handball Sport Mahorais | 500 € | 500 € |
| - Besançon Gymnastique Rythmique | 250 € | 250 € |
| - ESBM | 250 € | 250 € |
| - La Saint-Claude | 250 € | - |
| - Sauvegarde Karaté | 250 € | 250 € |

En cas d'accord, la dépense totale, soit 6 000 €, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés ci-dessus, décide :

- d'attribuer les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre des programmes «Manifestations», «Animations Sportives»,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention avec le BAPA.

M. ALLEMANN, élu intéressé, n'a pris part ni au vote, ni au débat.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

